

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JUIN 2023

N° VILLE_2023DL074

Date de convocation : 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : SITIV RAPPORT D'ACTIVITE 2022

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf juin à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Thierry HAON, Marie THIOLAS, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Eddie BREVALLE (donne pouvoir à Alain LEGRAS), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Nathalie PUVILLAND), Christine NONY (donne pouvoir à Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL), Sylvie DOMER (donne pouvoir à Marie THIOLAS), François DARTIGUES (donne pouvoir à Eric MAILLET), Mylène ROUCHOUSE - POUGET (donne pouvoir à Henry DUARTE), Alexandre DIOT (donne pouvoir à Guillaume BOUCHARLAT), Benoit ERACLAS (donne pouvoir à Ghislaine ARCARO), Sandra GAUSSUIN-PISKULA (donne pouvoir à Lilian MORINON)

Absents : Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Nathalie PUVILLAND, Guillaume BOUCHARLAT

Rapporteur : Eric MAILLET

Le syndicat intercommunal des technologies de l'information pour les villes (SITIV) accompagne 8 communes adhérentes (Corbas, Givors, Grigny, Pierre-Bénite, Rive de Gier, Saint-Chamond, Vaulx-en-Velin et Vénissieux ainsi que la Métropole et la ville de Lyon sur certains projets) autour de quatre axes de travail:

- Accompagner les collectivités adhérentes dans le fonctionnement et le développement de leurs systèmes d'information ;
- Maîtriser les technologies de l'information et des télécommunications mais également la gestion de projet et du changement dans le cadre de sa mission du service public ;
- Favoriser et développer les échanges intercommunaux et le partage d'information et d'expérience à travers les nouvelles technologies ;
- Développer les compétences des utilisateurs en organisant des formations numériques et en développant leur niveau de maîtrise.

En 2022, les équipes du SITIV ont conçu et mené les grands chantiers suivants :

- Amélioration du plan de continuité d'activité par la mise en service d'un second lieu d'hébergement sécurisé (datacenter) et le renouvellement des infrastructures
- Généralisation de la messagerie à l'ensemble des agents
- Conception, mise en œuvre et animation d'une politique de sécurité des systèmes d'information
- Généralisation de la nouvelle nomenclature comptable M57 pour l'ensemble des villes
- Extension des solutions de dématérialisation des documents de ressources humaines avec le bulletin de paie et les actes administratifs dématérialisés
- Production d'indicateurs dynamiques et croisés pour les solutions de ressources humaines et de finance avec la solution innovante de business intelligence Ciril/Geokey
- Modernisation des logiciels Cimetières de Corbas et Vénissieux
- Migration en version Web de la solution de gestion des services techniques ATAL

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Le rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique ».

Cette communication pour information au conseil municipal n'entraîne ni délibération, ni vote.

VU l'avis favorable du comité syndical du SITIV du 2 juin :

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 19 juin 2023

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité du SITIV (Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes), ci-joint, pour l'année 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le



ID : 069-216902734-20230629-VILLE_2023DL074-DE